



FAITS SAILLANTS SUR LES NOYADES ET LES AUTRES DÉCÈS LIÉS À L'EAU AU QUÉBEC DE 2009 À 2015

ÉDITION 2020

Recherche et rédaction

Étienne Beaulac, technicien en informatique
Émilie Belley-Ranger, responsable de la recherche
Joanie Trudel, conseillère en sécurité
Direction de la sécurité dans le loisir et le sport
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Collaboration

Collecte de données

Johane Lafleur, coordonnatrice senior
Service de la prévention et de la sécurité
Croix-Rouge canadienne – Québec
Guilaine Denis, directrice aux événements et service aux membres
Société de sauvetage – Division du Québec

Des remerciements particuliers sont adressés à Benoit Tremblay pour son aide à l'analyse des données ainsi qu'à Mathieu Gagné, de l'Institut national de santé publique du Québec, pour l'analyse des données sur les noyades non fatales et les blessures médullaires.

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des communications

Le présent document a été réalisé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
Pour faciliter la lecture et la consultation du document, le masculin est employé comme genre neutre pour désigner les femmes et les hommes.

Les données contenues dans ce document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

Référence suggérée : BEAULAC, Étienne, BELLEY-RANGER Émilie et TRUDEL, Joanie. Faits saillants sur les noyades et les autres décès liés à l'eau au Québec de 2009 à 2015 – Édition 2020, Trois-Rivières, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2020, 30 pages.

Il est possible de télécharger la version PDF sur le site Web du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'adresse suivante : www.education.gouv.qc.ca

Pour tout renseignement

Renseignements généraux
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
ISBN 978-2-550-86049-5 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-86051-8 (PDF)

© Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	3
NOTES MÉTHODOLOGIQUES	3
LEXIQUE	4
1. ÉTAT GÉNÉRAL DE LA SITUATION	7
1.1 UNE TENDANCE À LA BAISSÉ DES NOYADES ET DES AUTRES DÉCÈS LIÉS À L'EAU	9
1.2 LES PLUS VULNÉRABLES : LES PERSONNES PLUS ÂGÉES, LES JEUNES HOMMES ET LES JEUNES ENFANTS	11
1.3 OÙ SURVIENNENT LES DÉCÈS ET D'OÙ VIENNENT LES VICTIMES?	12
1.4 LES RIVIÈRES ET LES LACS : LES ÉTENDUES D'EAU LE PLUS SOUVENT EN CAUSE	13
1.5 LES AUTRES CIRCONSTANCES ET FACTEURS CONTRIBUTIFS	14
1.6 LES DÉCÈS À L'OCCASION D'ACTIVITÉS NON AQUATIQUES	15
1.7 LA BAIGNOIRE : LES ADULTES ET LES PERSONNES ÂGÉES SONT LES VICTIMES	15
1.8 LES NOYADES NON FATALES	15
2. LA NAVIGATION RÉCRÉATIVE	16
2.1 LES PETITS BATEAUX À MOTEUR : LES PLUS SOUVENT IMPLIQUÉS	18
2.2 LE VÊTEMENT DE FLOTTAISON INDIVIDUEL (VFI) PEU PORTÉ	18
2.3 LES VAGUES ET L'EAU FROIDE : DANGER!	20
2.4 L'ALCOOL EN BATEAU : UN RISQUE ACCRU	20
2.5 LES RÉGIONS LES PLUS TOUCHÉES	20
2.6 PRÉVENTION : NAVIGUER EN SÉCURITÉ	20
3. LA BAIGNADE	22
3.1 UN CAS TYPE : UN JEUNE HOMME SE NOIE EN SE BAIGNANT DANS UNE RIVIÈRE	22
3.2 LA CAPACITÉ À NAGER	24
3.3 LA BAIGNADE EN SOLITAIRE : UN RISQUE ACCRU	24
3.4 L'ALCOOL, LES DROGUES ET LA BAIGNADE : UN MAUVAIS MÉLANGE	24
3.5 LES RISQUES DU SAUT ET DU PLONGEON EN EAU PEU PROFONDE	24
3.6 PRÉVENTION : NATATION ET BAIGNADE	25
4. LA PISCINE RÉSIDENIELLE	26
4.1 LES PERSONNES LES PLUS À RISQUE : TOUJOURS LES JEUNES ENFANTS	26
4.2 LE TYPE DE PISCINE	26
4.3 LES CIRCONSTANCES	27
4.4 PRÉVENTION : RENDRE LA PISCINE INACCESSIBLE AUX JEUNES ENFANTS	28
5. LA PLONGÉE SUBAQUATIQUE RÉCRÉATIVE	29
5.1 PRÉVENTION : RESPECT DE SON NIVEAU DE QUALIFICATION ET DE COMPÉTENCES	29
POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS	30



AVANT-PROPOS

La présente étude expose les faits saillants sur les noyades et les autres décès liés à l'eau au Québec de 2009 à 2015. Les données proviennent principalement du Bureau du coronier du Québec. Pour respecter les délais associés à la publication des rapports de coroners ainsi qu'à la collecte, à la saisie et au traitement statistique des données, il est nécessaire de présenter celles-ci au moins deux ans après la dernière année observée.

À la suite de la publication du rapport *Les faits saillants sur les noyades et autres décès liés à l'eau au Québec de 2000 à 2008*, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, la Croix-Rouge canadienne – Division du Québec et la Société de sauvetage ont de nouveau collaboré en vue de produire la troisième édition de l'étude. L'analyse vise à mieux connaître le phénomène des décès liés à l'eau, à dégager les tendances qui se dessinent au fil des ans et à souligner certaines mesures de prévention.

NOTES MÉTHODOLOGIQUES

Exclusion de données

Dans le présent document, certaines données ont été exclues. Dans la catégorie *Activité liée au transport aérien, terrestre ou sur la glace*, seules les données concernant les motoneiges et les véhicules tout-terrain (VTT) ont été conservées, soit 122 cas de 1991 à 2015, dont 35 depuis 2009. Ont donc été exclus du rapport (sauf dans la figure 1) 231 décès. Ceux-ci étaient le résultat d'un accident lié au transport, principalement à la suite d'une perte de contrôle d'un véhicule à moteur dont la course s'est terminée dans un cours d'eau.

Drogues légales et drogues illicites

Étant donné que les cas présentés dans le présent document sont ceux de 2009 à 2015, le cannabis y est considéré comme une drogue illicite puisque la légalisation du cannabis à des fins récréatives est en vigueur au Canada depuis le 17 octobre 2018.

Le 1^{er} novembre 2019, la *Loi resserrant l'encadrement du cannabis* a été sanctionnée. Ainsi, l'usage du cannabis dans tout lieu public intérieur et extérieur est interdit. De plus, l'âge légal minimum pour posséder ou acheter du cannabis ainsi que pour avoir accès aux locaux de la Société québécoise du cannabis (SQDC) a été haussé à 21 ans depuis le 1^{er} janvier 2020.

LEXIQUE

Noyade

Selon l'Organisation mondiale de la santé, la noyade est « un processus d'altération de la fonction respiratoire résultant d'une submersion ou d'une immersion dans un liquide¹ ». La noyade peut être fatale ou non fatale, accompagnée de séquelles ou sans séquelles.

Dans un souci de continuité méthodologique, la présente étude tient compte essentiellement des noyades dont l'issue est fatale; le mot « noyade » est utilisé ici pour signifier qu'il y a eu décès à la suite de la noyade. Les noyades non fatales sont traitées dans la section 1.8.

Donnée inconnue

L'information ne paraît pas au dossier et ne permet pas de déterminer la variable recherchée.

But de l'activité

Le but de l'activité dépend du contexte dans lequel se déroulait l'activité pratiquée par la victime lors de son décès. Par exemple, la pêche récréative est une activité de type récréatif, tandis que la pêche de subsistance est une activité de la vie quotidienne.

Professionnel (travail rémunéré)

La victime était dans l'eau, près de l'eau ou encore sur l'eau ou sur la glace pour exécuter du travail indépendant, par exemple un travail rémunéré comme l'agriculture, la pêche commerciale, la plongée professionnelle ou le ski nautique professionnel.

Récréatif

La victime participait à une activité récréative ou sportive dans l'eau, près de l'eau ou encore sur l'eau ou sur la glace.

Tentative de sauvetage d'une autre personne

La victime est décédée en tentant de secourir ou encore après avoir tenté de secourir ou réussi à secourir une autre personne ou un animal.

Vie quotidienne

La victime était dans l'eau, sur l'eau ou encore près de l'eau ou de la glace dans le cadre d'activités de la vie quotidienne (comprend les déplacements non professionnels et non récréatifs, faire sa toilette et se laver dans une baignoire ou pratiquer la chasse et la pêche de subsistance, certains déplacements en motoneige, sauf ceux faits à des fins récréatives, ainsi que la marche à des fins autres que récréatives). Ne comprend pas les déplacements en bateau vers une résidence secondaire (par exemple un chalet).

Type d'activité

Le type d'activité dépend de la nature de l'activité pratiquée par la victime au moment du décès.

Activité aquatique

La victime se trouvait dans l'eau et avait l'intention d'y être. Par exemple, la baignade, le bain à remous (spa), le plongeon ou le saut intentionnel depuis une embarcation, un quai ou une autre structure sont des activités aquatiques. Ne comprend pas la navigation, ni le ski nautique, ni le bain.

¹ ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ, *Rapport mondial sur la noyade*, 2014, p. x. Repéré au https://www.who.int/violence_injury_prevention/global_report_drowning/fr (consulté le 3 octobre 2019).

Activité liée au transport aérien, terrestre ou sur la glace

La victime n'avait pas l'intention d'être dans l'eau au moment de l'évènement, mais elle était près de l'eau ou encore sur l'eau ou sur la glace, dans ou sur un véhicule à moteur ou sur une motoneige.

Activité non aquatique

La victime n'avait pas l'intention d'être dans l'eau au moment de l'évènement, mais elle était près de l'eau ou encore sur l'eau ou sur la glace et elle n'était pas dans un véhicule à moteur ni sur une motoneige (comprend une chute dans l'eau).

Bain

La victime s'est noyée dans une baignoire.

Navigation (activité nautique)

La victime avait l'intention d'être dans un bateau ou une embarcation (comprend l'embarquement ou le débarquement d'un bateau, le ski nautique ou tout attirail remorqué par un bateau, par exemple une chambre à air).

Type d'embarcation

Le type d'embarcation désigne celle dans laquelle se trouvait la victime au moment de son décès.

Autre

Le type d'embarcation dans laquelle se trouvait la victime au moment de son décès ne correspond pas aux catégories énumérées ci-dessous (par exemple un pédalo, une chaloupe dont le moyen de propulsion est inconnu, un voilier ou une planche à voile).

Bateau à moteur

La victime est décédée alors qu'elle se trouvait dans un bateau à moteur (embarcation destinée à la navigation et pourvue d'un moteur).

Bateau sans moteur

La victime est décédée alors qu'elle se trouvait dans un bateau sans moteur (embarcation sans moteur destinée à la navigation). Cette catégorie comprend les bateaux pneumatiques sans moteur.

Canot

La victime est décédée alors qu'elle se trouvait dans un canot (embarcation légère, à extrémités relevées, mue à la pagaie).

Kayak

La victime est décédée alors qu'elle se trouvait dans un kayak (embarcation fermée, étroite et propulsée à l'aide d'une pagaie double et dont l'étanchéité peut être assurée par une jupe imperméable serrée autour de la taille de la ou du kayakiste).

Motomarine

La victime est décédée alors qu'elle se trouvait sur une motomarine (petite embarcation propulsée par le jet d'eau d'un moteur à turbine).

Type d'étendue d'eau

Le type d'étendue d'eau dépend du milieu aquatique dans lequel se trouvait la victime au moment de son décès.

Autre

La victime est décédée dans une étendue d'eau qui ne correspond pas aux catégories énumérées ci-dessous (par exemple dans une carrière, un fossé ou un caniveau, un bassin des eaux d'égout).

Baignoire ou bain à remous

La victime est décédée dans une baignoire ou un bain à remous (bain muni de propulseurs d'eau).

Barrage ou canal

La victime est décédée dans une voie navigable artificielle ou autour d'obstacles artificiels conçus pour contrôler le débit d'eau.

Fleuve Saint-Laurent

La victime est décédée dans le fleuve Saint-Laurent.

Lac ou étang (y compris un lac artificiel, un réservoir, un bassin de rétention, une mare-réservoir)

La victime est décédée dans un lac ou un étang (nappe d'eau stagnante plus ou moins profonde et plus ou moins étendue, entourée de terre de tous les côtés).

Océan

La victime est décédée dans un océan (vaste étendue d'eau salée caractérisée par des marées).

Piscine privée (multifamiliale ou hôtel)

La victime est décédée dans une piscine privée (fermée au public) dans une résidence multifamiliale (par exemple un complexe d'habitation, une copropriété ou un hôtel).

Piscine publique

La victime est décédée dans une piscine ouverte au public. Cette catégorie comprend les piscines municipales, les patageoires, les piscines à vagues et les parcs aquatiques.

Piscine résidentielle

La victime est décédée dans une piscine résidentielle unifamiliale.

Rivière ou ruisseau

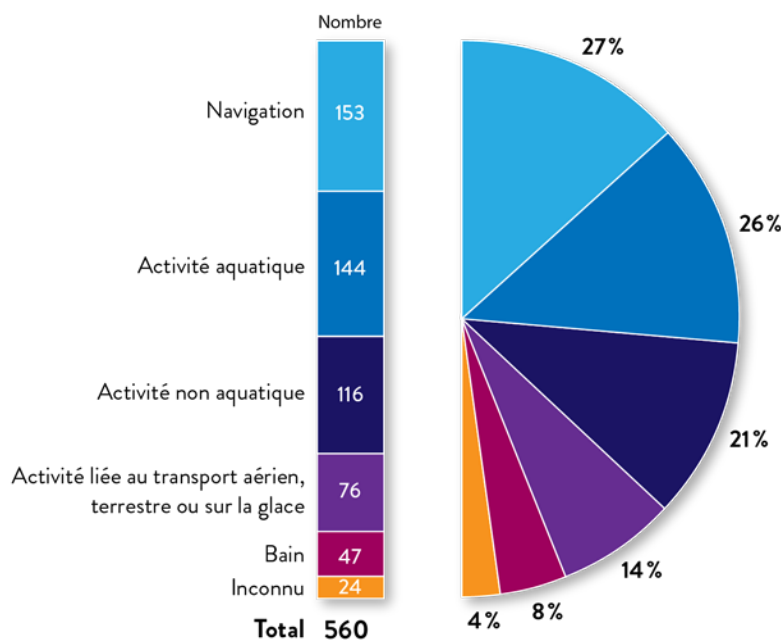
La victime est décédée dans une rivière ou un ruisseau (cours d'eau plus ou moins abondant qui se jette dans une autre étendue d'eau).

1 ÉTAT GÉNÉRAL DE LA SITUATION

La natation-baignade est une activité récréative et sportive fort prisée au Québec. En effet, 3 783 000 personnes âgées de 6 à 74 ans pratiqueraient cette activité au moins une fois durant l'année et plus du tiers (34,8 %) d'entre elles le feraient de façon régulière. Les activités nautiques non motorisées (canot, canot pneumatique, rafting, kayak, voile, planche à voile et catamaran) seraient pratiquées au moins une fois dans l'année par 1 505 000 personnes âgées de 6 à 74 ans, parmi lesquelles 12 % le feraient régulièrement². Par contre, les noyades survenues lors de la baignade et de la pratique d'activités nautiques sont une préoccupation importante puisqu'elles sont au premier rang des causes de décès, devant les traumatismes mortels associés à la pratique du vélo³.

Bien que le bilan s'améliore, on déplore en moyenne, chaque année, 80 décès liés à l'eau, qui sont pour la plupart des noyades. Les autres décès sont causés par des traumatismes autres que la noyade, par exemple par une collision de bateaux ou par l'hypothermie. Cette moyenne prévaut pour les années 2009 à 2015 durant lesquelles 560 personnes ont surtout péri au cours d'une activité de navigation (27 %), d'une activité aquatique (26 %) ou d'une activité non aquatique (21 %) (figure 1).

FIGURE 1 : Décès liés à l'eau selon le type d'activité, au Québec, de 2009 à 2015 (n = 560)



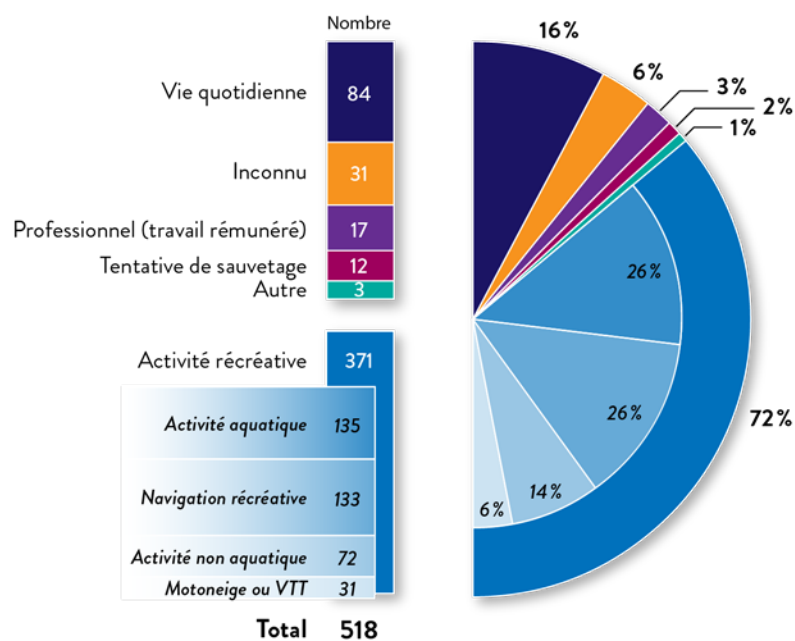
Concernant le but des activités pratiquées par les victimes, la majorité des victimes s'adonnait à une activité récréative (72 %), tandis que d'autres sont décédées au cours d'une activité de la vie quotidienne (16 %) ou professionnelle (3 %) (figure 2). Plus précisément, les activités récréatives le plus souvent en cause sont les activités aquatiques (26 %) et la navigation récréative (26 %).

2 D. HAMEL, B. TREMBLAY et B. NOLIN, *Étude des blessures subies au cours de la pratique d'activités récréatives et sportives au Québec en 2015-2016*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2019. Repéré au <https://www.inspq.qc.ca/publications/2525> (consulté le 30 juillet 2019).

3 P. VILLENEUVE, *Mortalité associée aux activités récréatives et sportives au Québec, version préliminaire*, Direction de la promotion de la sécurité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2007. Repéré au http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/analyse_mortalite_associee_1990-2005.pdf (consulté le 30 juillet 2019).



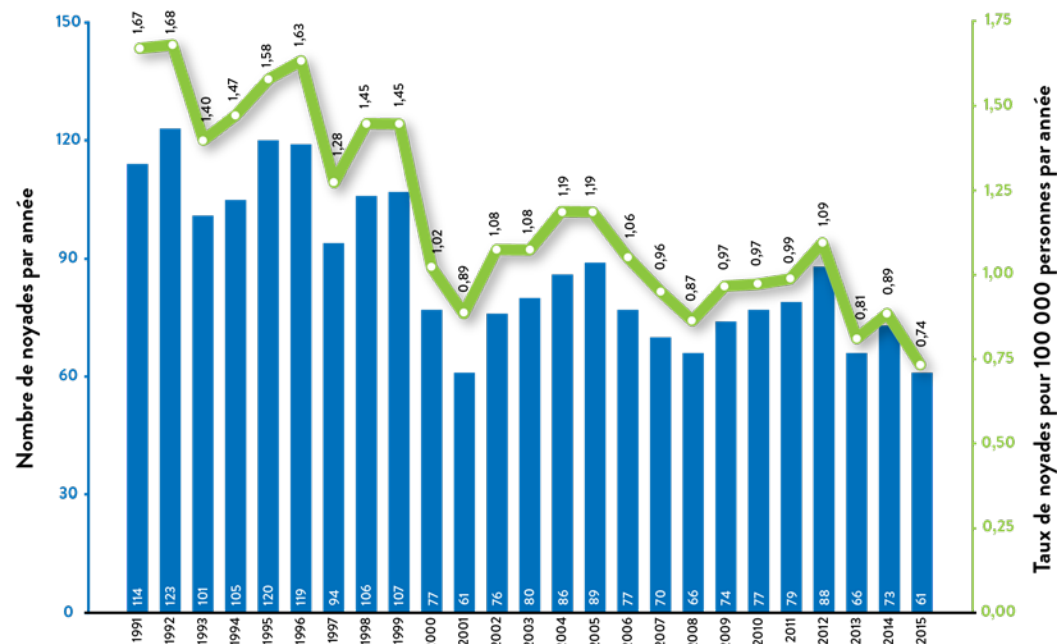
FIGURE 2 : Décès liés à l'eau selon le but de l'activité, au Québec, de 2009 à 2015 (n = 518)



1.1 Une tendance à la baisse des noyades et des autres décès liés à l'eau

En comparant les données de 2009 à 2015 avec celles de 2000 à 2008, on remarque une tendance à la baisse du nombre et du taux de décès par 100 000 personnes, par année, au cours de cette période (figure 3). Alors que la moyenne annuelle était de 82 décès de 2000 à 2008, l'étude montre une diminution de 2 % pour les années 2009 à 2015, soit 80 noyades et autres décès liés à l'eau par année.

FIGURE 3 : Taux ajustés et nombre de décès liés à l'eau, au Québec, de 1991 à 2015 (n = 2 189)

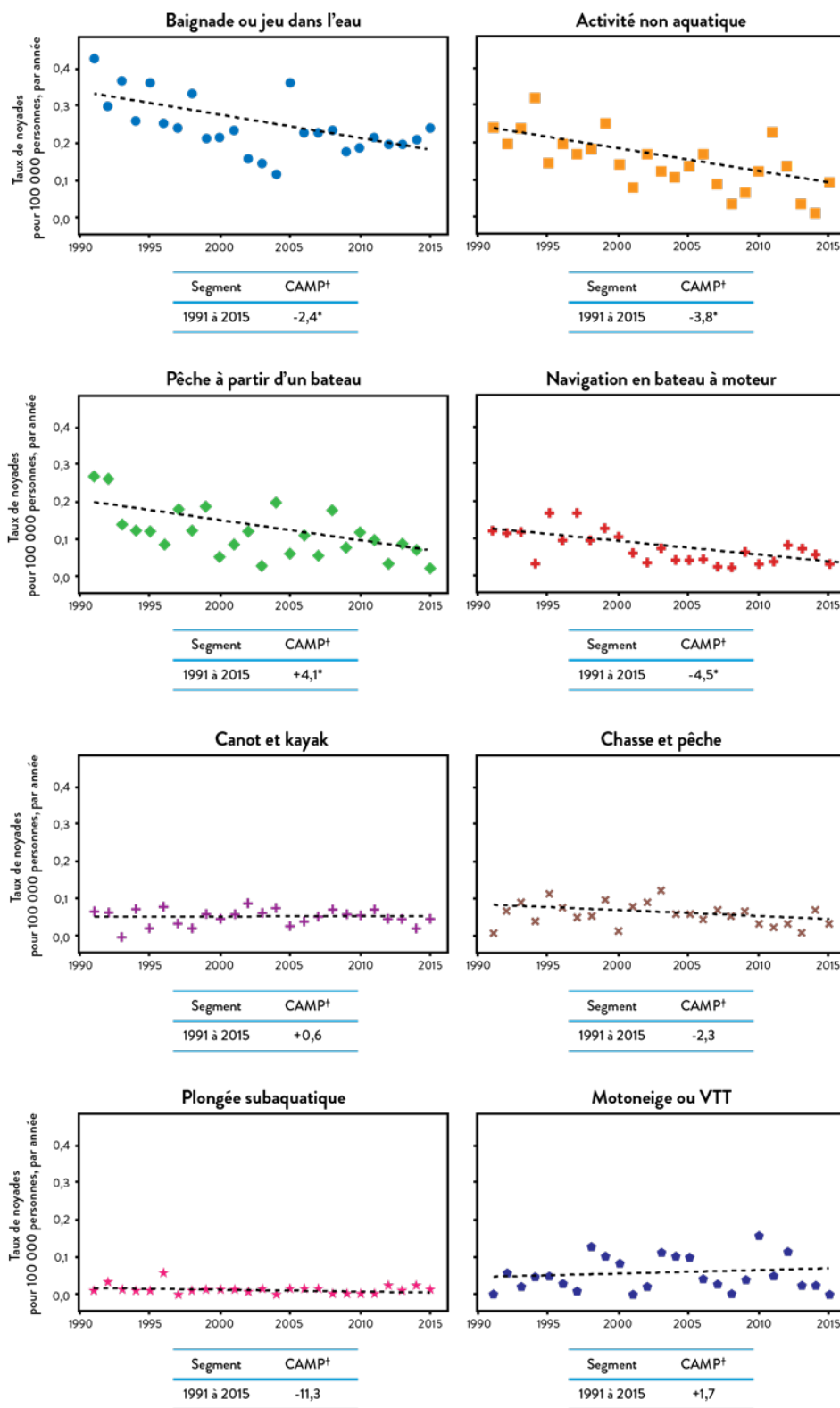


Note méthodologique : Les taux ont été ajustés en fonction de la population du Québec en 2014.

De plus, certaines activités récréatives présentent des tendances à la baisse et significatives⁴ sur le plan statistique. Les plus importantes sont la navigation dans un bateau à moteur (-4,5 %), la pêche à partir d'un bateau (-4,1 %) et les activités non aquatiques (-3,8 %) (figure 4).

4 $p < 0,05$.

FIGURE 4 : Taux ajustés de décès liés à l'eau selon les activités récréatives ayant causé le plus grand nombre de décès, au Québec, de 1991 à 2015 (n = 1 444)



† Changement annuel moyen en pourcentage. Modélisation statistique visant à décrire les changements dans les tendances temporelles. Le programme de régression Joinpoint a été utilisé.

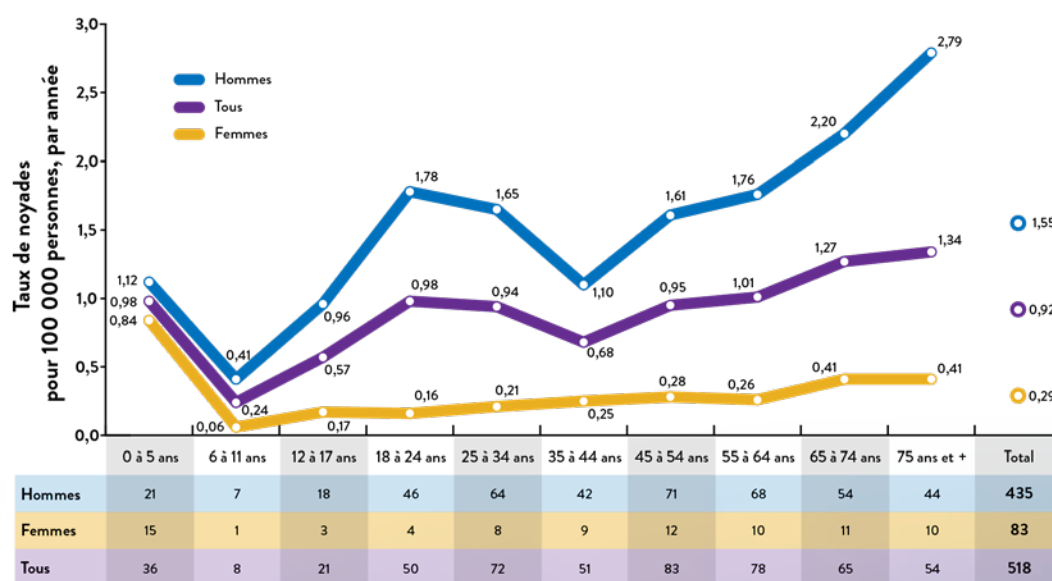
* Changement annuel moyen en pourcentage (CAMP) significatif sur le plan statistique.

Note méthodologique : Les taux ont été ajustés en fonction de la population du Québec en 2014.

1.2 Les plus vulnérables : les personnes plus âgées, les jeunes hommes et les jeunes enfants

La noyade touche surtout les personnes de sexe masculin (84 %). Les personnes de 65 ans et plus et les jeunes hommes de 18 à 34 ans présentent des taux de mortalité par noyade particulièrement élevés par rapport aux autres catégories de population (figure 5). Parmi les victimes de moins de 18 ans, les enfants de 0 à 5 ans sont également les plus à risque. Ceux-ci se noient davantage dans les piscines résidentielles, alors que les hommes de 18 à 34 ans, pour la plupart, perdent la vie en se baignant ou en naviguant. Quant aux personnes de 65 ans et plus, elles décèdent surtout au cours d'activités non aquatiques. En effet, elles sont 2,6 fois plus à risque que le reste de la population de se noyer à la suite d'un problème cardiaque subit.

FIGURE 5 : Taux et nombre de décès liés à l'eau selon l'âge et le sexe, au Québec, de 2009 à 2015 (n = 518; 83 femmes et 435 hommes)

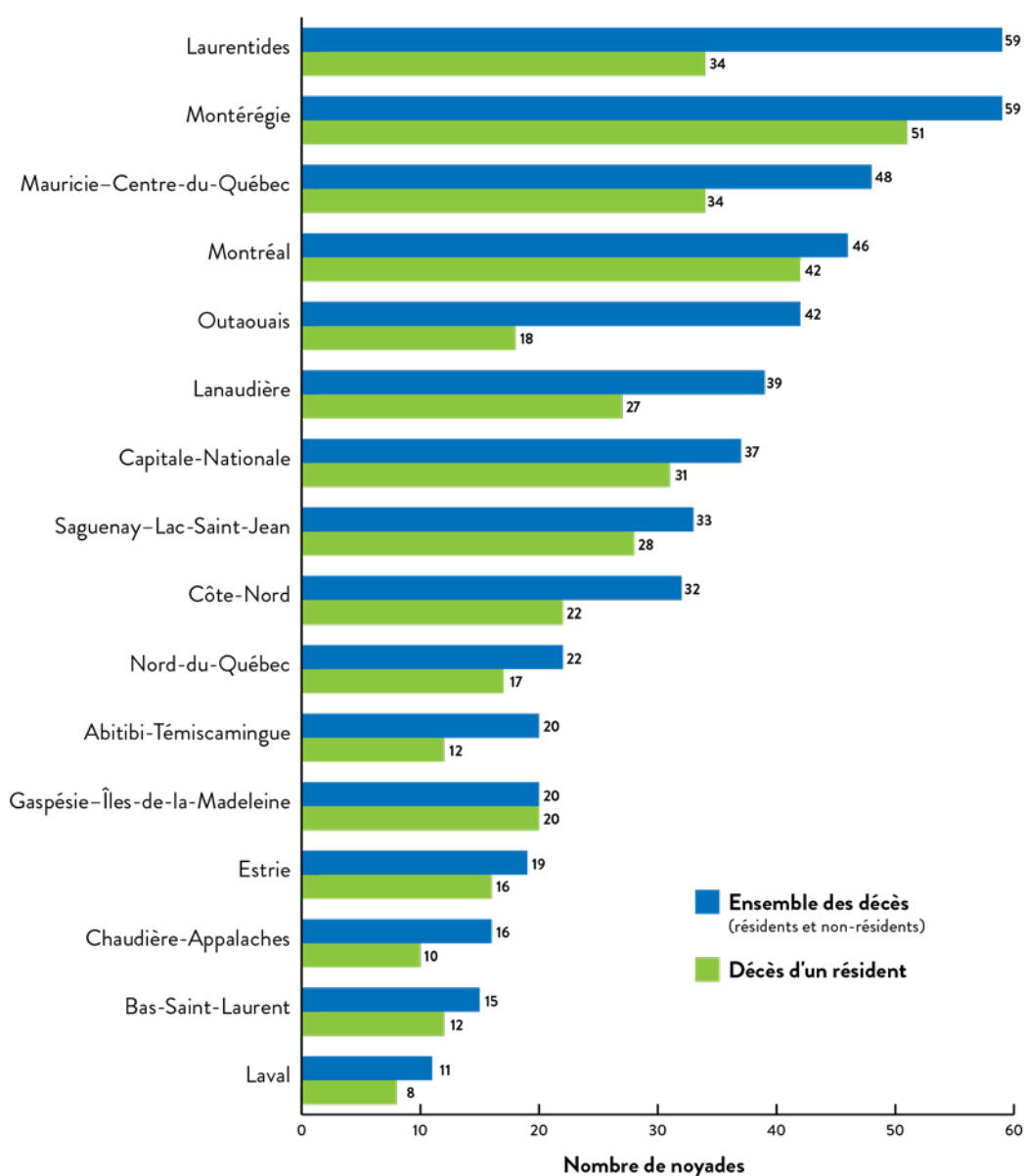


1.3 Où surviennent les décès et d'où viennent les victimes?

En nombre absolu, les Laurentides et la Montérégie sont les régions dans lesquelles sont survenus le plus de décès. Suivent les régions de la Mauricie-Centre-du-Québec et de Montréal. Par ailleurs, il arrive que le lieu du décès de la victime ne soit pas son lieu de résidence. En effet, en moyenne, 25 % des victimes viennent de l'extérieur de la région où s'est produit l'évènement (figure 6). On note aussi que 5 % de l'ensemble des victimes sont originaires de l'extérieur du Québec.

L'étude révèle également que les peuples autochtones, qui représentent 2,3 %⁵ de la population du Québec, comptent pour 6 % des victimes. Plus du quart des noyades surviennent au cours d'une activité de pêche (17 % lors de la pêche récréative et 10 % lors de la pêche de subsistance).

FIGURE 6 : Décès liés à l'eau selon la région du décès et l'origine des victimes, au Québec, de 2009 à 2015 (n = 518)

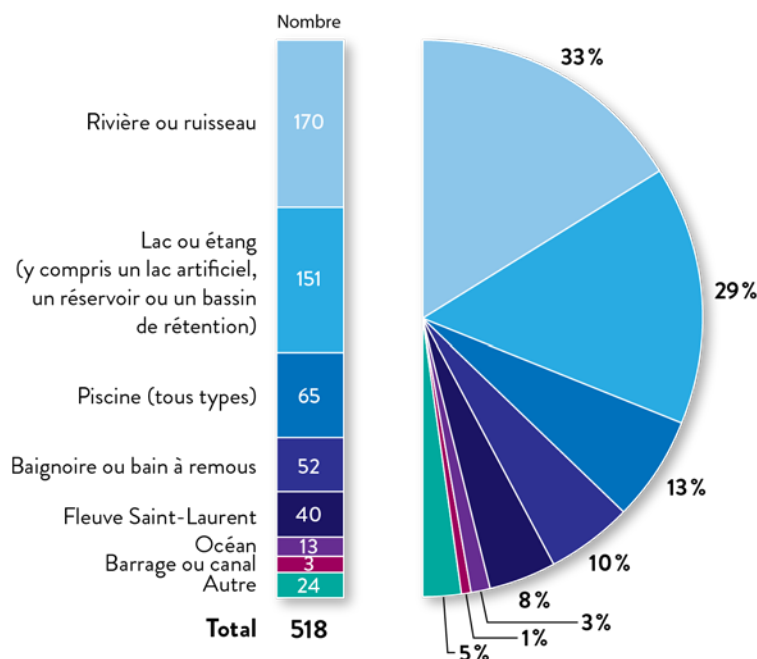


5 Voir STATISTIQUE CANADA, *Peuples autochtones – Faits saillants en tableaux, Recensement de 2016. Population ayant une identité autochtone selon les deux sexes, total - âge, chiffres de 2016, Canada, provinces et territoires, Recensement de 2016 – Données-échantillon (25 %)* (tableau), n° au catalogue 98-402-X2016009, mis à jour le 25 octobre 2017. Repéré au <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/hltfst/abo-aut/Tableau.cfm?Lang=Fra&S=99&O=A&RPP=25> (consulté le 15 juillet 2019).

1.4 Les rivières et les lacs : les étendues d'eau le plus souvent en cause

Près des trois quarts (70 %) des noyades surviennent dans des eaux naturelles : une rivière (33 %), un lac (29 %) ou le fleuve (8 %). Viennent ensuite les piscines de toutes sortes (13 %), surtout des piscines résidentielles, puis les baignoires et les bains à remous (10 %) (figure 7). Fait à noter, les résidences privées (piscine résidentielle, baignoire, plage privée, etc.) sont le lieu de l'évènement dans 31 % des cas.

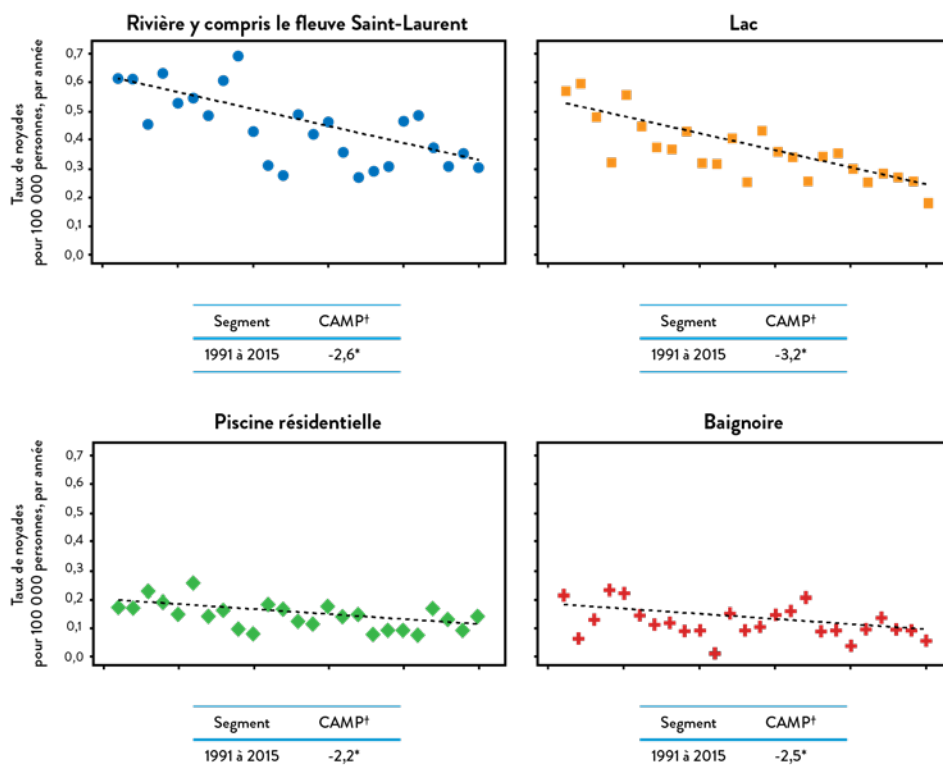
FIGURE 7 : Décès liés à l'eau selon le type d'étendue d'eau, au Québec, de 2009 à 2015 (n = 518)



Il est important de noter que plusieurs types d'étendues d'eau présentent des taux ajustés de décès montrant une tendance à la baisse et significative sur le plan statistique. En effet, les lacs (-3,2 %), les rivières (y compris le fleuve Saint-Laurent) (-2,6 %), les baignoires (-2,5 %) et les piscines résidentielles (-2,2 %) affichent des taux annuels de noyades à la baisse au cours des dernières années (figure 8).



FIGURE 8 : Taux ajustés de décès liés à l'eau selon l'étendue d'eau, au Québec, de 2009 à 2015 (n = 1 999)



† Changement annuel moyen en pourcentage. Modélisation statistique visant à décrire les changements dans les tendances temporelles. Le programme de régression Joinpoint a été utilisé.

* Changement annuel moyen en pourcentage (CAMP) significatif sur le plan statistique.

Note méthodologique : Les taux ont été ajustés en fonction de la population du Québec en 2014.

1.5 Les autres circonstances et facteurs contributifs

Le moment de la noyade

Sans surprise, on note que les décès se produisent surtout en juin, juillet et août, période pendant laquelle de nombreuses personnes sont en vacances et où la pratique de la baignade et de la navigation récréative s'accroît. La majorité (60 %) des événements qui se produisent à l'extérieur ont lieu à la lumière du jour. Les risques sont toutefois non négligeables après le coucher du soleil, car 18 % des décès surviennent à ce moment. L'information sur cette donnée est inconnue dans 22 % des cas.

Par ailleurs, bien que les noyades soient moins nombreuses pendant l'hiver, il est important de mentionner qu'une forte proportion de celles-ci surviennent alors que la victime se trouvait sur la glace. Entre décembre et mars, 39 % des décès se produisent après que la victime a chuté à travers la glace, alors qu'en janvier et février, cette proportion atteint 48 %.

La capacité à nager

Environ 24 % des victimes étaient considérées comme des non-nageurs ou comme de faibles nageurs. Cette proportion est probablement sous-estimée puisque l'information relative à la capacité à nager n'apparaît pas dans 67 % des rapports d'investigation du coroner.

L'alcool et les drogues

L'étude révèle que 20 % des victimes âgées de 18 ans et plus présentaient un taux d'alcool supérieur à 80 mg d'alcool par 100 ml de sang, alors que 33 % avaient consommé des drogues ou étaient soupçonnées d'en avoir consommé (22 %, des drogues légales; 14 %, des drogues illicites). Il importe de souligner qu'une victime peut avoir consommé à la fois des drogues légales et des drogues illicites. Par ailleurs, 9 % avaient consommé à la fois des drogues et de l'alcool (taux d'alcool supérieur à 80 mg d'alcool par 100 ml de sang). Toutefois, les données relatives à la consommation d'alcool et de drogues sont inconnues dans 21 % et 27 % des cas, respectivement.

L'hypothermie

Dans 13 % des cas, l'exposition au froid ou l'hypothermie est mentionnée comme cause principale ou secondaire du décès.

1.6 Les décès à l'occasion d'activités non aquatiques

Parmi les 116 décès liés à l'eau survenus à l'occasion d'activités non aquatiques (excepté celles liées au transport), 52 se sont produits après une chute dans l'eau, alors que la personne marchait, courait ou jouait près de l'eau ou sur la glace. Près de 8 % des 116 victimes s'adonnaient à la pêche à partir de la rive. Comme les enfants de 0 à 5 ans sont à risque de chuter dans l'eau, et plus particulièrement dans les piscines résidentielles, cette question sera approfondie dans la quatrième section.

Pour ce qui est des activités liées au transport aérien, terrestre ou sur la glace, il est à noter que la motoneige et le VTT font aussi des victimes. Malgré une diminution du nombre de décès depuis les années 2000, 35 adeptes de motoneige et de VTT ont perdu la vie, entre 2009 à 2015, en se déplaçant sur la glace ou près de l'eau. De ce nombre, 32 se déplaçaient à l'occasion d'une activité récréative, alors que trois le faisaient dans le cadre de la vie quotidienne ou professionnelle.

1.7 La baignoire : les adultes et les personnes âgées sont les victimes

Prendre un bain est une activité quotidienne qui comporte des risques dans la mesure où 9 % des victimes de noyade, soit 47 personnes, ont été trouvées dans leur baignoire. Parmi celles-ci, 91 % étaient âgées de 18 ans et plus, alors que dans 9 % des cas, il s'agissait d'enfants de 0 à 5 ans. Plus d'une personne sur deux (60 %) est un adulte de 55 ans et plus. Contrairement à l'ensemble des noyades, où les hommes sont surreprésentés, 49 % des victimes étaient de sexe féminin. Les facteurs contributifs sont la consommation de drogues (55 %, des drogues légales; 9 %, des drogues illicites), les affections chroniques telles que les maladies du cœur (43 %), la surconsommation d'alcool (19 %), l'alcoolisme (17 %), l'épilepsie (15 %) et la dépression (15 %). Il importe de noter que la surconsommation d'alcool signifie que la victime présentait un taux d'alcool supérieur à 80 mg par 100 ml de sang au moment du décès.

1.8 Les noyades non fatales⁶

Les noyades non fatales représentent les cas de personnes qui ont été réanimées à la suite d'une insuffisance respiratoire résultant d'une immersion sous l'eau. Ces personnes ont pu être sauvées, sans séquelles ou avec des lésions permanentes, ou sont finalement décédées à la suite d'autres complications (13 % des cas). De 2009 à 2015, 338 hospitalisations pour des noyades non fatales ont été répertoriées, ce qui correspond à une moyenne annuelle de 48 hospitalisations. Le groupe le plus représenté, soit 48 % des victimes, est celui des enfants de 0 à 5 ans. Parmi les victimes de noyade non fatale, 228 (67 %) étaient âgées de moins de 18 ans. Les hommes représentent 63 % de l'ensemble des victimes.

⁶ Les données d'hospitalisation proviennent du système MED-ÉCHO implanté au Québec.

2 LA NAVIGATION RÉCRÉATIVE

Pour toutes les activités de navigation récréative confondues, près de la moitié (44 %) des victimes étaient des hommes de 35 à 64 ans. Les données montrent également que dans 37 % des cas, la personne se trouvait seule dans son bateau, tandis que 25 % des victimes étaient des non-nageurs ou de faibles nageurs. Ces données sur les habiletés sont conservatrices puisque cette information est inconnue dans plus de la moitié (58 %) des cas.

Parmi les activités liées à la navigation récréative, la pêche dans une embarcation demeure celle qui est la plus souvent pratiquée (31 %) au moment de la noyade (figure 9). Viennent ensuite la navigation motorisée (24 %), le canot (14 %) et le kayak (9 %).

Par ailleurs, de 2009 à 2015, les décès liés à la navigation récréative sont survenus surtout dans un lac (59 %), puis dans une rivière (28 %) ou dans le fleuve (10 %). Plus précisément, 39 victimes (29 %) sont décédées alors qu'elles naviguaient en bateau à moteur sur un lac (tableau 1).

FIGURE 9 : Décès liés à l'eau associés à la navigation récréative selon l'activité, au Québec, de 2009 à 2015 (n = 133)

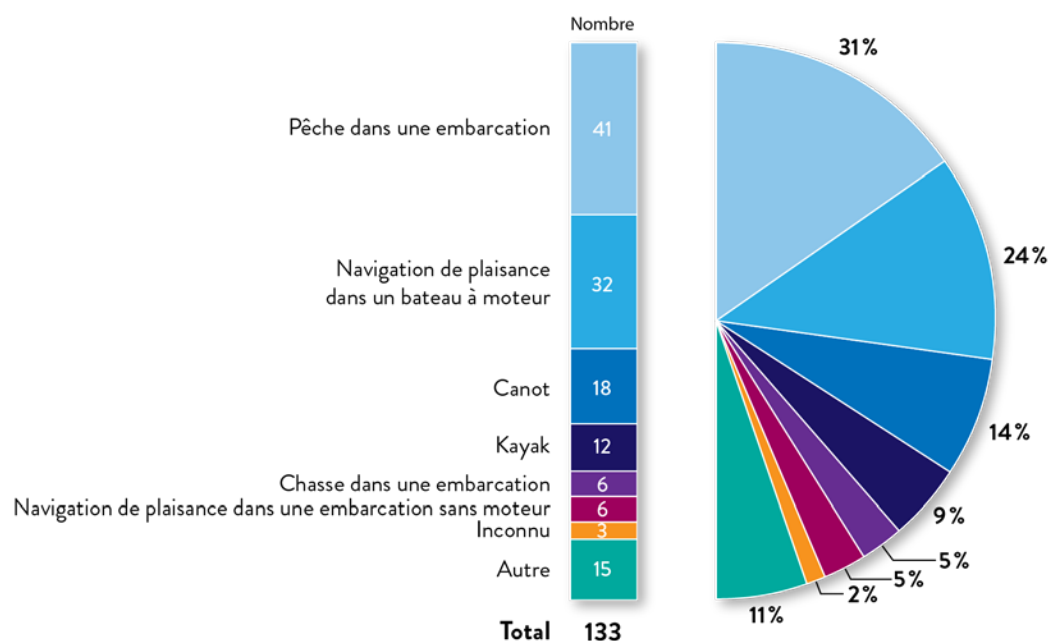




TABLEAU 1 : Nombre de noyades et autres décès liés à l'eau associés à la navigation récréative selon l'étendue d'eau et le type d'embarcation, au Québec, de 2009 à 2015 (n = 133)

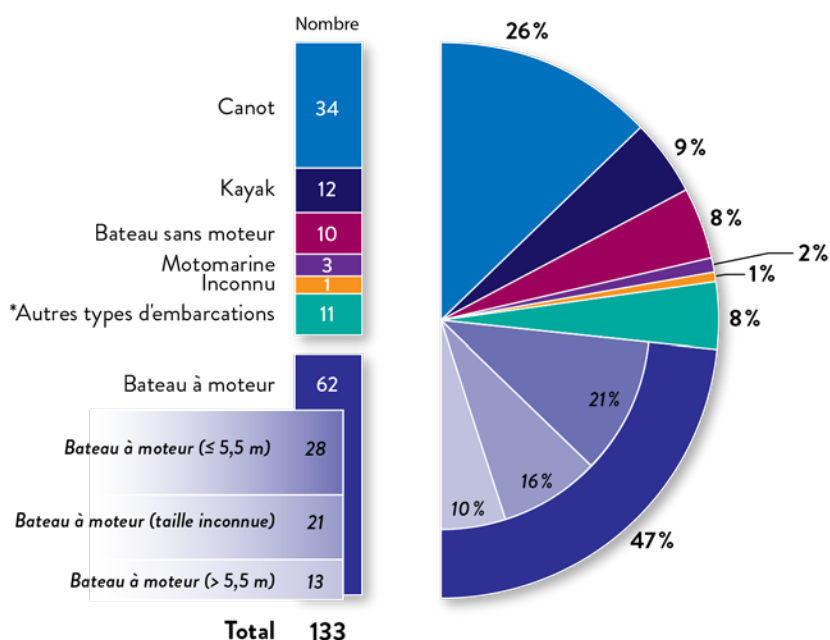
TYPE D'EMBARCATION	ÉTENDUE D'EAU			
	Lac	Rivière	Fleuve	Autre
Bateau à moteur	39	16	6	1
Canot	23	8	2	1
Autres types d'embarcations*	8	5	1	0
Kayak	2	6	3	1
Bateau sans moteur	7	2	0	1
Inconnu	0	0	1	0

* Autres types d'embarcations : notamment le pédalo et la chaloupe
(dont les données sur la taille et sur la présence ou l'absence de moteur ne sont pas précisées).

2.1 Les petits bateaux à moteur : les plus souvent impliqués

Malgré la diminution du nombre de décès liés à la navigation dans un bateau à moteur, ce type d'embarcation demeure le plus fréquemment cité dans les rapports (47 %). Dans l'ensemble des décès liés à la navigation récréative, les bateaux à moteur de moins de 5,5 m sont en cause dans 21 % des cas et les bateaux de plus de 5,5 m, dans 10 % des cas (figure 10). À noter que la taille des bateaux est inconnue dans 16 % des cas.

FIGURE 10 : Décès liés à l'eau associés à la navigation récréative selon l'activité, au Québec, de 2009 à 2015 (n = 133)



* Autres types d'embarcations : notamment le pédalo et la chaloupe (dont les données sur la taille et sur la présence ou l'absence de moteur ne sont pas précisées).

2.2 Le vêtement de flottaison individuel (VFI) peu porté

La proportion de victimes qui portaient correctement leur vêtement de flottaison individuel (VFI) n'est que de 14 % au cours de la période de 2009 à 2015 (figure 11). Sur le plan statistique, il n'y a eu aucune évolution significative de ce taux depuis les années 1990. On remarque également que les kayakistes victimes de noyade portaient majoritairement un VFI correctement (67 %) (figure 12).

Selon un sondage mené par la Croix-Rouge canadienne, 47 % des plaisanciers canadiens déclarent qu'ils portent toujours un VFI et 23 % affirment qu'ils en portent un la majorité du temps⁷. Ces proportions sont plus élevées que celle des victimes qui portaient correctement un VFI. Ces statistiques laissent présager que le non-port du VFI est un facteur contributif au décès par noyade.

⁷ Voir CROIX-ROUGE CANADIENNE, « Sécurité aquatique ». Repéré au <https://www.croixrouge.ca/crc/documents/fr/What-We-Do/Swimming-Water-Safety/ipsos-research-ws-infograph-final-fr.pdf> (consulté le 3 octobre 2019).

FIGURE 11: Décès liés à l'eau associés à la navigation récréative selon le port d'un VFI, au Québec, de 2009 à 2015 (n = 133)

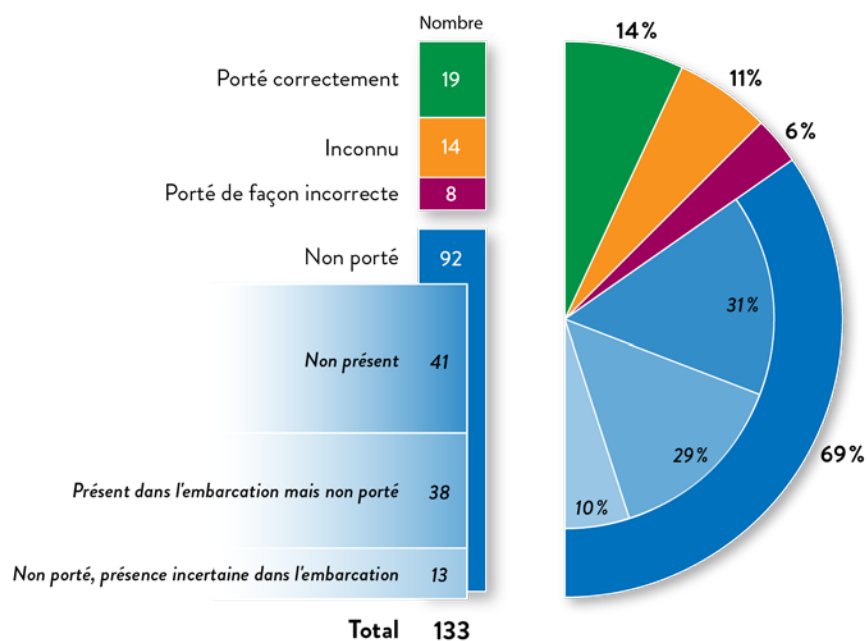
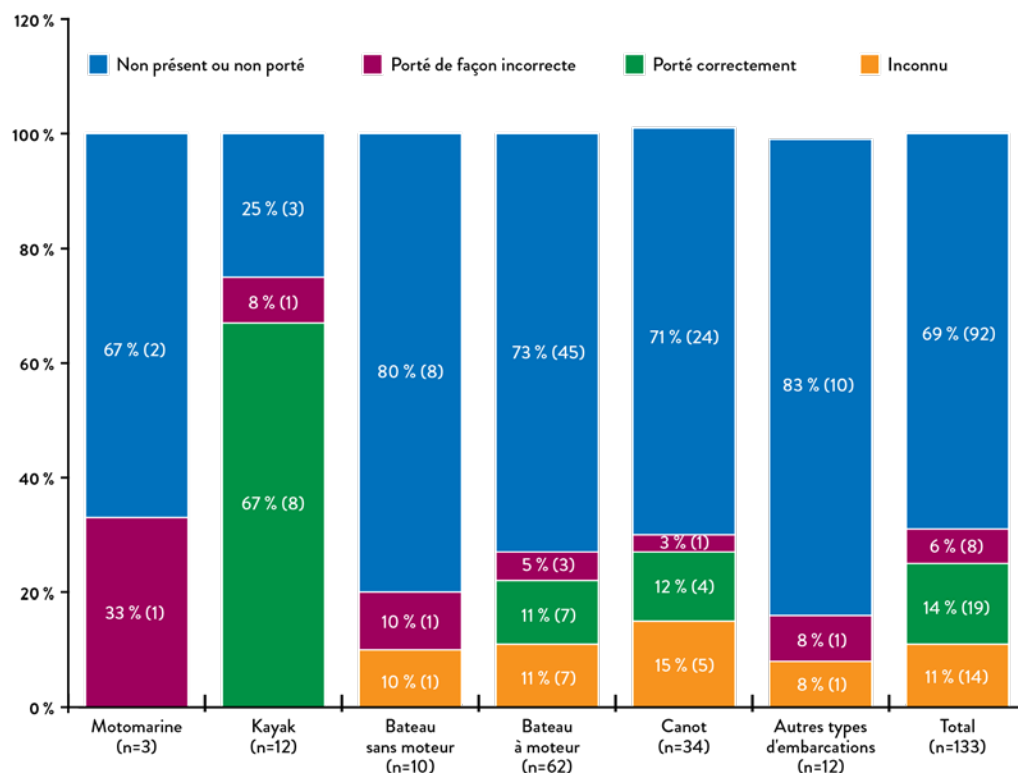


FIGURE 12: Décès liés à l'eau associés à la navigation récréative selon le port d'un VFI et par type d'embarcation selon le pourcentage et le nombre, au Québec, de 2009 à 2015 (n = 133)



2.3 Les vagues et l'eau froide : danger!

L'hypothermie et l'exposition au froid ont été notées comme des facteurs importants dans 17 % des cas de noyades. De plus, 22 % des rapports indiquent que la noyade est survenue dans une eau froide (de 10 à 20 °C) ou très froide (inférieure à 10 °C). Par ailleurs, les vents violents et les vagues fortes expliquent une certaine proportion (18 %) des incidents de navigation.

2.4 L'alcool en bateau : un risque accru

Près du quart (24 %) des victimes de noyade liée à la navigation récréative qui étaient âgées de plus de 18 ans avaient consommé de l'alcool. Parmi elles, 18 % présentaient une alcoolémie supérieure à la limite légale. Cette estimation est prudente puisque, dans 23 % des cas, l'information sur la présence ou l'absence d'alcool est inconnue.

2.5 Les régions les plus touchées

La majorité des noyades a lieu dans les régions des Laurentides (14 %), de la Mauricie et du Centre-du-Québec (14 %), de l'Outaouais (12 %) et de la Côte-Nord (5 %) (figure 13). Fait à remarquer, une bonne partie des victimes n'habitaient pas dans la région où elles se sont noyées (42 %). Par exemple, seulement 8 des 19 victimes de noyade dans les Laurentides résidaient dans cette région. Par ailleurs, 11 personnes venant de l'extérieur se sont noyées alors qu'elles étaient en visite au Québec.

2.6 Prévention : naviguer en sécurité

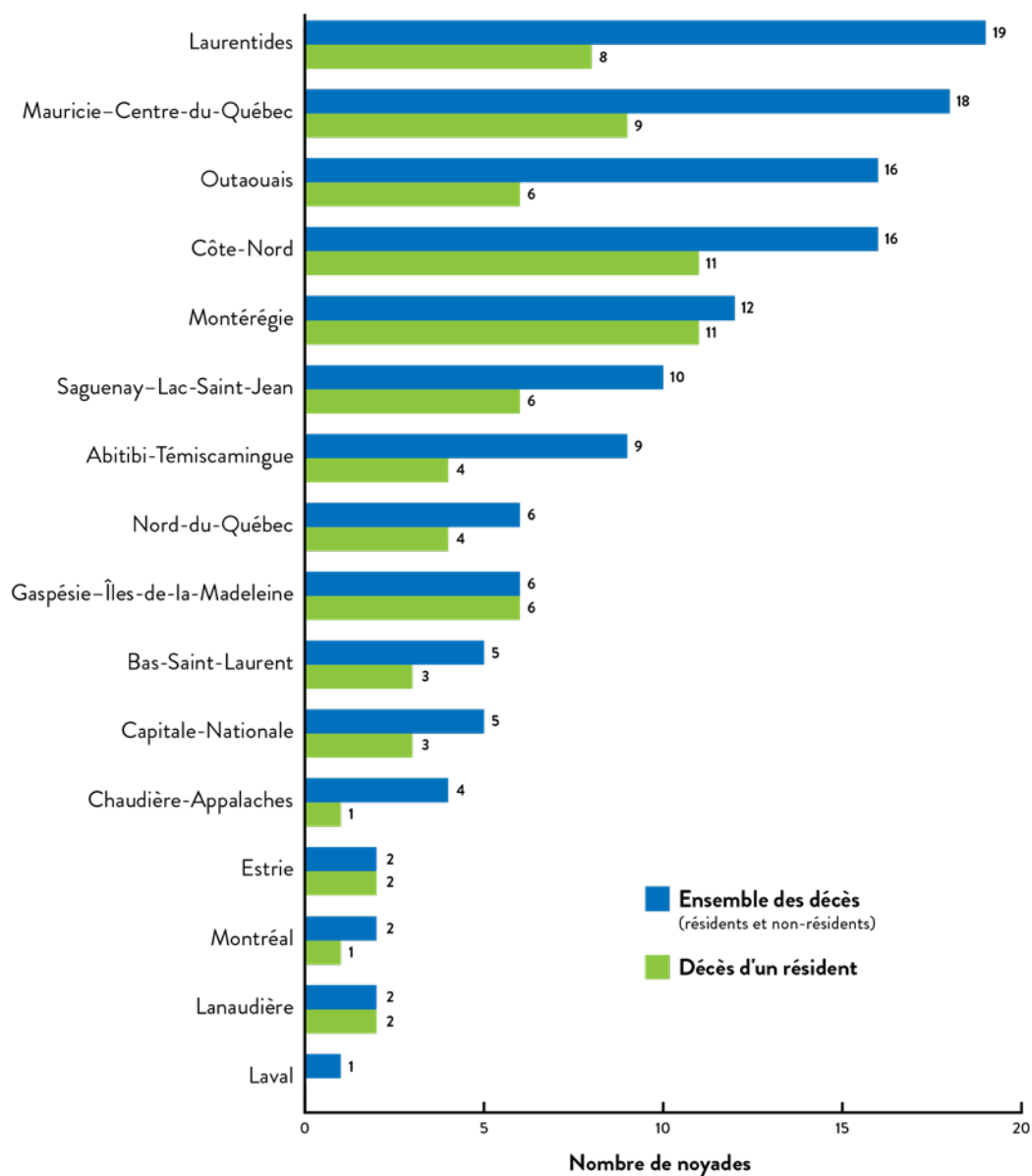
Portez toujours votre VFI. Un VFI qui reste dans le fond du bateau n'est pas très utile : il est difficile de le mettre en situation d'urgence.

Il importe de prendre connaissance des rudiments de la navigation et des règlements en vigueur. Une preuve de compétence est obligatoire pour les conducteurs d'embarcation motorisée. De plus, une limite de vitesse est prescrite sur plusieurs plans d'eau du Québec. Pour plus d'informations, notamment sur l'âge minimal pour conduire une embarcation en fonction de la force du moteur et sur les particularités de la conduite d'une motomarine, procurez-vous le *Guide de sécurité nautique* de Transports Canada en composant le 1 888 830-4911 ou en visitant son site Web (www.tc.gc.ca/securitenautique). Des cours agréés par Transports Canada sont offerts notamment par la Société de sauvetage.

La descente de rivière, le kayak de mer et le canot exigent des compétences particulières. Apprenez les techniques requises auprès des spécialistes de ces disciplines avant de vous aventurer sur un cours d'eau. Pour plus de renseignements, communiquez avec Canot Kayak Québec (www.canot-kayak.qc.ca) ou avec Eau Vive Québec (www.eauvivequebec.ca).

Évitez la consommation d'alcool en naviguant. La conduite d'un bateau avec facultés affaiblies fait l'objet d'une sanction au même titre que la conduite d'une automobile dans les mêmes conditions. Conduire une embarcation requiert toute votre attention et votre sens des responsabilités. La sobriété est recommandée à la personne qui conduit aussi bien qu'aux passagers.

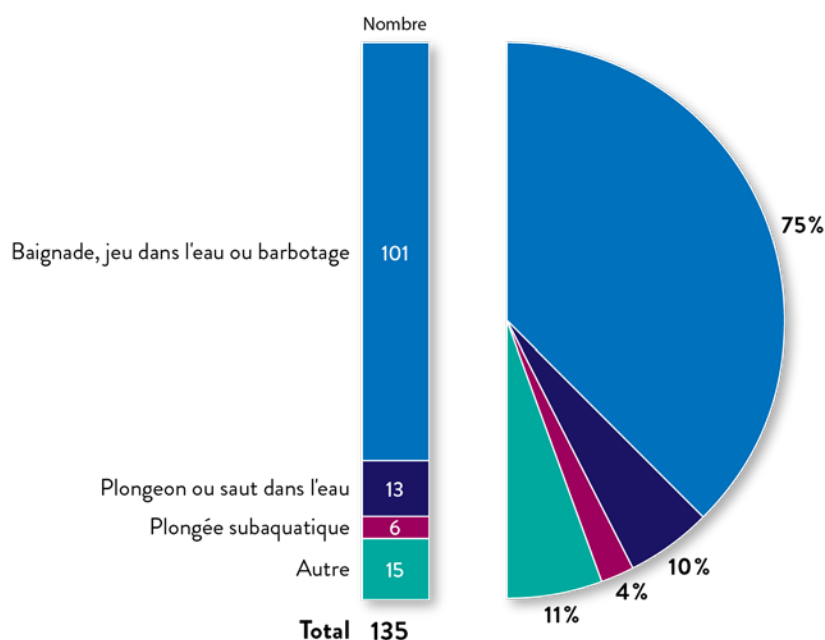
FIGURE 13 : Décès liés à l'eau associés à la navigation récréative selon la région du décès, au Québec, de 2009 à 2015 (n = 133)



3 LA BAIGNADE

Parmi les activités aquatiques récréatives qui sont à l'origine des noyades, la baignade, le jeu ou le barbotage dans l'eau en représentent la majorité des cas (75 %). La baignade est à l'origine de 14 noyades en moyenne par année, soit 75 % des décès liés à une activité aquatique récréative (figure 14). À l'instar des décès liés au canot, au kayak et à certaines activités non aquatiques, dont la chasse, la pêche, la motoneige et le VTT, la noyade à l'occasion de la baignade a connu une baisse significative depuis les années 1990. En effet, ce taux diminue d'environ 2,4 % à chaque année, comme précisé à la section 1.1.

FIGURE 14 : Décès liés à l'eau associés à une activité aquatique récréative selon l'activité, au Québec, de 2009 à 2015 (n = 135)



3.1 Un cas type : un jeune homme se noie en se baignant dans une rivière

Bien que la baignade soit pratiquée par des personnes de tous âges, les jeunes hommes de 18 à 24 ans (0,62), de 12 à 17 ans (0,48) et de 25 à 34 ans (0,39) présentent les taux de noyades les plus élevés (figure 15). Tous groupes d'âge confondus, les noyades liées à la baignade surviennent plus fréquemment en rivière (39 %; y compris le fleuve), puis dans les lacs et les étangs (29 %) (figure 16). Dans une plus faible proportion (19 %), les piscines résidentielles viennent en troisième position. On note que la noyade liée à la baignade s'est produite dans une eau profonde (2,6 m et plus) dans 20 % des cas, dans une eau profonde de 1,1 à 2,5 m dans 19 % des cas et dans 1 m ou moins dans 2 % des cas (profondeur inconnue dans 59 % des cas).

FIGURE 15: Taux et nombre de décès liés à l'eau associés à la baignade selon l'âge et le sexe, au Québec, de 2009 à 2015 (n = 101; 19 femmes et 82 hommes)

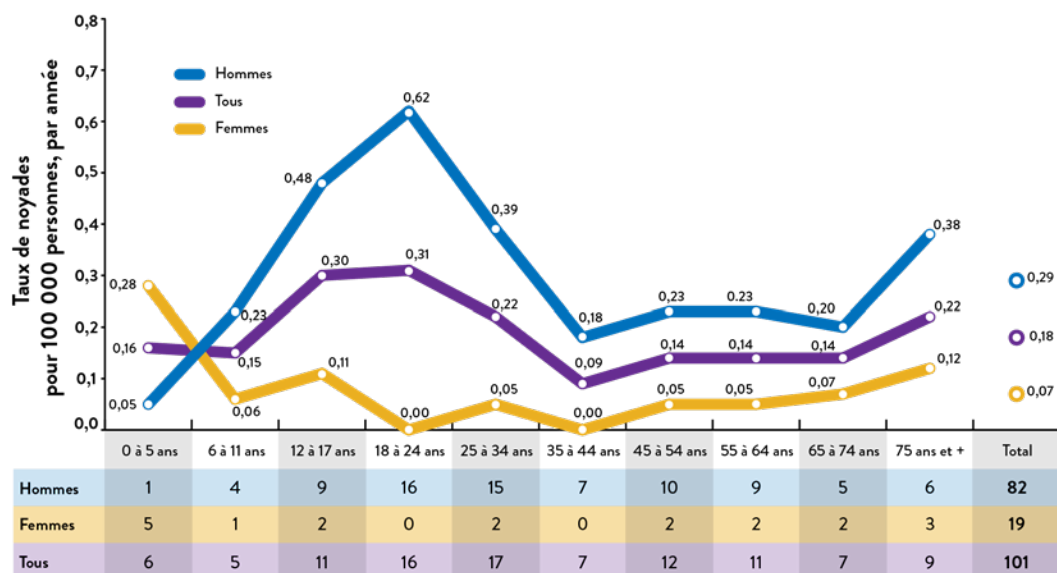
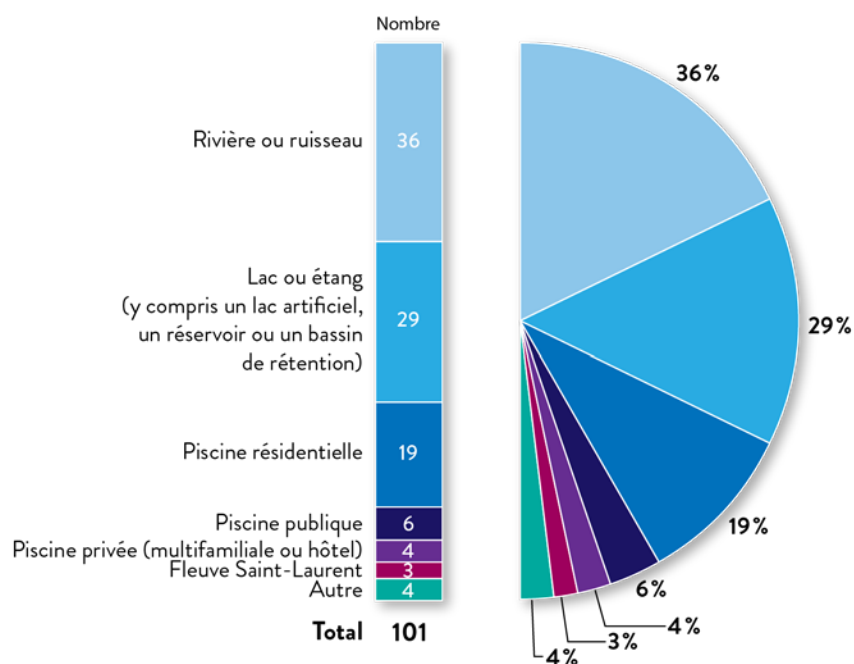


FIGURE 16: Décès liés à l'eau associés à la baignade selon le type d'étendue d'eau, au Québec, de 2009 à 2015 (n = 101)



3.2 La capacité à nager

Bien que la maîtrise de la natation ne prémunisse pas tous les baigneurs contre la noyade, on remarque que 34 % des victimes ne savaient pas nager ou étaient de faibles nageuses et nageurs. Cette proportion peut être sous-estimée puisque la maîtrise de la natation n'est pas précisée dans 49 % des rapports.

3.3 La baignade en solitaire : un risque accru

Une personne qui éprouve des difficultés au moment de la baignade voit ses chances de survie diminuer grandement si elle se trouve seule. Or, 28 % des victimes de noyade étaient seules au moment de l'évènement. Par ailleurs, aucun adulte n'était présent dans 83 % des cas de noyades d'enfants âgés de 0 à 5 ans.

3.4 L'alcool, les drogues et la baignade : un mauvais mélange

Comme les autres activités nautiques ou aquatiques, la baignade présente des risques accrus lorsqu'elle est associée à la consommation d'alcool et de drogues. D'ailleurs, au moment de la baignade, 41 % des victimes de noyade âgées de 18 ans ou plus avaient consommé de l'alcool et 25 % présentaient un taux d'alcool supérieur à 80 mg d'alcool par 100 ml de sang. De plus, 32 % des victimes âgées de 18 ans ou plus avaient consommé des drogues (25 %, des drogues légales; 11 %, des drogues illicites) et 15 % avaient consommé à la fois de l'alcool et des drogues.

3.5 Les risques du saut et du plongeon en eau peu profonde

Au Québec, de 2009 à 2016, on dénombre 284 hospitalisations à la suite d'un saut ou d'un plongeon en eau peu profonde. Dans la grande majorité des cas (87 %), la victime était un homme. Le quart (25 %) des victimes étaient âgées de 12 à 17 ans, suivies des adultes de 25 à 34 ans (19 %), des adultes de 35 à 44 ans (15 %), des adultes de 18 à 24 ans (13 %) et des adultes de 45 à 54 ans (13 %).

Dans 66 % des cas, les personnes présentaient au moins une fracture. Parmi les 284 hospitalisations, on décèle une blessure médullaire dans 15 % des cas et/ou une lésion craniocérébrale dans 18 % des cas. De plus, près de la moitié (44 %) des décès liés à un saut en eau peu profonde impliquaient une blessure à la colonne et à la moelle épinière.





3.6 Prévention : natation et baignade

Apprenez à nager. Pour profiter des plaisirs de la baignade, il n'y a rien comme l'apprentissage des rudiments de la natation. La Croix-Rouge canadienne offre un programme de formation reconnu depuis plus de 60 ans, et ce, pour tous les âges.

Soyez toujours accompagné lorsque vous vous baignez. Personne n'est à l'abri d'une crampe ou d'un malaise, et ce, peu importe l'âge et les aptitudes du nageur ou de la nageuse. Être accompagnée peut permettre à la personne en détresse d'obtenir de l'aide rapidement, ce qui augmente ses chances de survie.

Méfiez-vous des courants et de l'eau vive. Comme il a été indiqué précédemment, le nombre de noyades liées à la baignade dans une rivière et dans le fleuve est important par comparaison avec les noyades liées aux autres types d'étendues d'eau. Ne sous-estimez pas les dangers de l'eau vive qui caractérisent les rivières.

Vérifiez les lieux et la profondeur de l'eau avant de plonger. Avant de plonger, il est primordial de s'assurer que l'eau est assez profonde et qu'aucun obstacle, comme des rochers, ne se dresse entre la surface et le fond de l'étendue d'eau. La Société de sauvetage souligne qu'une profondeur minimale requise est de 2,75 m sur une distance de 6 m à partir du bord de l'eau selon la *Norme canadienne de sécurité pour les piscines publiques*.

Évitez de mélanger l'alcool, les drogues et la baignade. Lors de la baignade, la déshydratation, la fatigue et l'exposition prolongée au soleil renforcent les effets causés par l'alcool et les drogues. C'est d'ailleurs pourquoi il s'agit d'un facteur de risque majeur. Si vous prévoyez vous baigner, tenez compte des risques accrus associés aux facultés affaiblies et évitez la consommation d'alcool et de drogues.

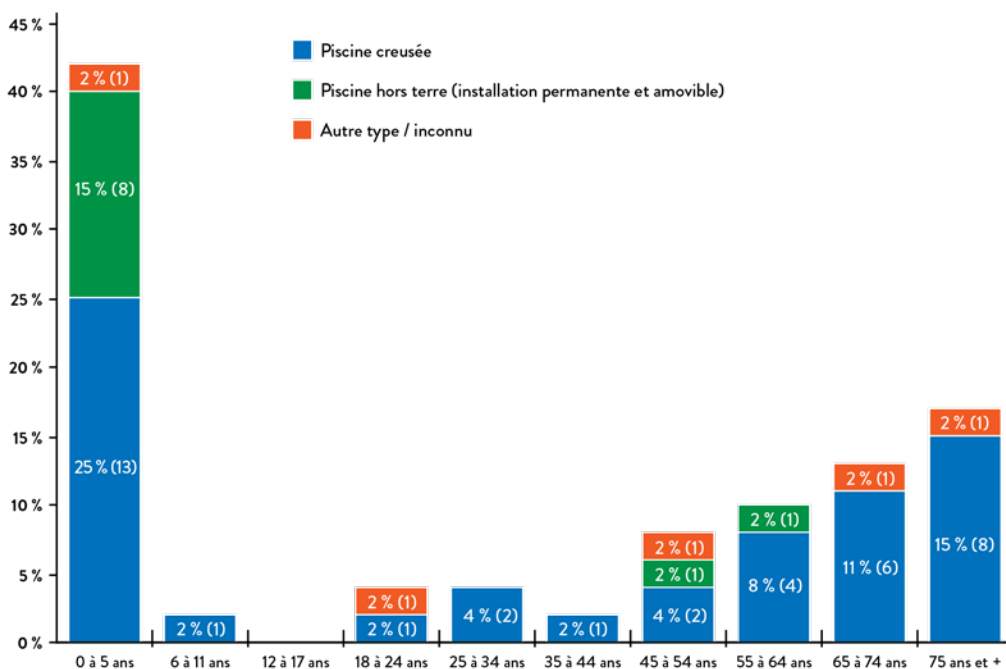
4 LA PISCINE RÉSIDENTIELLE

Le nombre de noyades en piscine résidentielle a légèrement augmenté de 8,6 % de 2009 à 2015, par comparaison avec les années 2000 à 2008. En effet, l'étude révèle qu'il y a eu 53 noyades dans ce type de bassin, soit en moyenne 8 par année. Les décès en piscine résidentielle représentent 10 % du total des décès, tous plans d'eau confondus. Autre fait à remarquer, les bains publics, pour leur part, sont le lieu de quelques décès (12 en sept ans, soit en moyenne deux décès par année).

4.1 Les personnes les plus à risque : toujours les jeunes enfants

Bien que le bilan s'améliore constamment, les noyades en piscine résidentielle demeurent une préoccupation en raison, notamment, du bas âge des victimes et des circonstances entourant l'évènement. Le scénario type voulant qu'un enfant de trois ans échappe à la surveillance d'un adulte, sorte de la maison et passe de la terrasse à la piscine sans qu'aucune barrière l'en empêche est d'ailleurs encore d'actualité. En effet, plus du tiers (42 %) des victimes en piscine résidentielle ont cinq ans ou moins (figure 17). Mentionnons également que les personnes de 75 ans et plus viennent au deuxième rang (17 %) comme victimes de noyade dans les piscines résidentielles.

FIGURE 17 : Noyades et autres décès liés à l'eau dans les piscines résidentielles selon le groupe d'âge et le type de piscine, au Québec, de 2009 à 2015 (n = 53)



4.2 Le type de piscine

Dans 72 % des cas, les victimes se sont noyées dans une piscine creusée, alors que 19 % des noyades dans une piscine résidentielle ont eu lieu dans une piscine hors terre. Par ailleurs, pour l'ensemble des noyades survenues dans une piscine résidentielle, près de la moitié (42 %) des victimes sont des enfants de 0 à 5 ans.

Un seul décès est survenu dans une piscine amovible du type gonflable de 2009 à 2015. La victime était un adulte appartenant au groupe d'âge des 45 à 54 ans.



4.3 Les circonstances

Il est connu que l'enfant réussit à atteindre la piscine à cause de trois défauts majeurs liés à l'aménagement :

- l'accès direct à la piscine à partir d'une terrasse ou d'une promenade attenante à l'habitation;
- la présence d'une clôture, mais l'absence ou la défectuosité d'un mécanisme de fermeture et de verrouillage automatique de la barrière;
- l'accès à la piscine à partir d'une échelle amovible n'ayant pas été retirée après la baignade.

Par ailleurs, on constate que l'enfant est dans sa propre cour, dans la plupart des cas. La clôture qui borde le terrain, mais qui n'isole pas la piscine, n'a donc pour utilité que d'empêcher la venue des enfants du voisinage. Souvent, l'enfant n'avait pas l'intention d'aller à l'eau, mais il jouait près de l'eau ou avait réussi à s'y rendre en échappant à la surveillance d'un adulte. D'ailleurs, la plupart du temps, les victimes étaient seules au moment du drame. Enfin, sans occulter l'importance de la surveillance des enfants, il faut préciser que l'accessibilité facile au plan d'eau joue un rôle prépondérant dans les cas de noyade de jeunes enfants.

Les personnes de 75 ans et plus, l'autre groupe d'âge à risque, se noient principalement à l'occasion d'une baignade (44 %) ou d'une chute dans l'eau (22 %). Les données montrent que 67 % de ces personnes étaient seules au moment de l'évènement. Une maladie cardiovasculaire ou un autre problème de santé peut avoir contribué au décès puisqu'il était noté au dossier de 67 % des victimes.

4.4 Prévention : rendre la piscine inaccessible aux jeunes enfants

L'accès à la piscine doit être empêché par une clôture dont la porte est munie d'un mécanisme à fermeture et à verrouillage automatique. Même s'il y a une clôture entourant le terrain, le danger subsiste lorsque rien n'empêche le passage de la maison à la piscine ou du terrain à la piscine. Rappelons que la majorité des jeunes victimes se sont noyées dans leur propre piscine après avoir échappé un bref moment à la surveillance d'un adulte.

Soyez toujours accompagné lorsque vous vous baignez. Si vous vous baignez seul, personne ne peut vous venir en aide en cas de difficultés. Il est donc essentiel d'être accompagné en vue d'augmenter ses chances de survie en cas d'incident.

Les enfants, surtout ceux âgés de 5 ans et moins, doivent être constamment surveillés. Entre autres mesures, il est utile d'avoir un téléphone à l'extérieur, à portée de la main, de manière à éviter de laisser un enfant seul dans une piscine ou près de celle-ci pour aller répondre à l'intérieur.

Au moins un adulte par résidence devrait connaître les rudiments de la réanimation cardiorespiratoire et des premiers secours. Rappelons qu'une intervention pratiquée dans les cinq minutes suivant l'arrêt respiratoire est déterminante dans les chances de survie de la victime. Il est à noter également que pour chaque minute d'attente sans intervention, les chances de survie diminuent de 7 à 10 %, environ⁸.

Respectez la réglementation en vigueur. Consultez les autorités municipales pour connaître les dispositions réglementaires qui s'appliquent⁹. Dans la majorité des cas, un permis est requis pour l'installation d'une piscine résidentielle creusée et parfois pour d'autres types de piscines.

Attention aux plongeurs (tremplins) dans une piscine résidentielle! La plupart des piscines résidentielles n'ont pas les dimensions requises pour qu'il soit possible de plonger tête première en toute sécurité, même à partir d'un tremplin. Il faut s'assurer que la distance entre celui-ci et la pente menant à la partie peu profonde de la piscine est suffisante, de sorte que la personne ne risque pas de heurter le fond ni de se blesser sérieusement. En cas de doute, consultez la norme¹⁰ établie par le Bureau de normalisation du Québec à ce sujet.



8 Voir THE AMERICAN HEART ASSOCIATION, en collaboration avec THE INTERNATIONAL LIAISON COMMITTEE ON RESUSCITATION, « Guidelines 2000 for Cardiopulmonary Resuscitation and Emergency Cardiovascular Care: International Consensus on Science, Part 4: the Automated External Defibrillator: Key Link in the Chain of Survival », *Circulation*, vol. 102, suppl. I, 2000, p. 60-76.

9 Il est à noter qu'en vertu de la *Loi sur la sécurité des piscines résidentielles* (RLRQ, chap. S-31.02), le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a adopté un règlement en la matière, en juillet 2010. Bien que ces normes minimales visent toutes les municipalités du Québec, celles-ci peuvent tout de même adopter des règlements plus stricts. Il est donc nécessaire de vérifier les exigences à satisfaire auprès des autorités municipales.

10 Voir BUREAU DE NORMALISATION DU QUÉBEC, *Piscines résidentielles dotées d'un plongeur – Enveloppe d'eau minimale pour prévenir les blessures médullaires cervicales résultant d'un plongeon effectué à partir d'un plongeur*, norme 9461-100, 25 mai 2009.

5 LA PLONGÉE SUBAQUATIQUE RÉCRÉATIVE

Bien que la plongée subaquatique récréative ne soit à l'origine que de six décès en sept ans, l'activité comporte un risque puisque la plongée exige l'acquisition d'habiletés et qu'elle ne pardonne pas les erreurs de jugement ou le non-respect des règles de sécurité. De plus, la visibilité souvent réduite, les courants et l'eau froide sont d'autres risques propres à la plongée au Québec. Malgré la nette amélioration du bilan dans ce domaine, le taux annuel de décès, estimé à 9 sur 100 000 plongeuses et plongeurs, est relativement élevé.

5.1 Prévention : respect de son niveau de qualification et de compétences

Suivez des cours et obtenez la certification requise. Pour plonger ou enseigner la plongée au Québec, une personne doit posséder un certificat attestant sa qualification et elle doit respecter le niveau qui y est inscrit. À ce sujet, vous pouvez consulter la *Loi sur la sécurité dans les sports* (RLRQ, chap. S-3.1, chap. V.2) et le *Règlement sur la qualification en plongée subaquatique récréative* (RLRQ, chap. S-3.1, r. 8). Pour obtenir plus d'informations, veuillez communiquer avec la Direction de la sécurité dans le loisir et le sport du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au 1 800 567-7902 ou à l'adresse courriel qui se trouve sur son site Web (www.education.gouv.qc.ca/organismes-de-loisir-et-de-sport/securite-integrite-et-ethique), ou encore avec la Fédération québécoise des activités subaquatiques au 1 866 391-8835 ou à l'adresse courriel qui se trouve sur son site Web (www.fqas.qc.ca).



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Croix-Rouge canadienne – Québec

Téléphone : 1 877 356-3226

Télécopieur : 514 362-9991

Courriel : securiteaquatique@croix-rouge.ca

www.croixrouge.ca/cours-et-certificats/conseils-et-ressources-de-natation-et-de-securite-aquatique

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Direction de la sécurité dans le loisir et le sport

Téléphone : 1 800 567-7902 ou 819 371-6033

Télécopieur : 819 371-6992

Courriel : promotionsecurite@education.gouv.qc.ca

www.education.gouv.qc.ca/organismes-de-loisir-et-de-sport/securite-integrite-et-ethique

Société de sauvetage

Téléphone : 1 800 265-3093 ou 514 252-3100

Télécopieur : 514 254-6232

Courriel : alerte@sauvetage.qc.ca

www.sauvetage.qc.ca

www.societedesauvetage.org

Transports Canada

Téléphone : 1 888 830-4911

www.tc.gc.ca/securitenautique

